



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### COUVERTURE SUISSE

#### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

##### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : STAR BRITE INSTANT HULL CLEANER  
Numéro d'article : 817XX

##### 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage, d'entretien et demaintenance (à l'exclusion des produits biocides).

##### 1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: Bucher + Walt SA  
Route de Soleure 8  
2072 St-Blaise

Téléphone: 032 755 95 10  
Télécopie : 032 755 95 30  
E-Mail : [info@bucher-walt.ch](mailto:info@bucher-walt.ch)  
Website : [www.bucher-walt.ch](http://www.bucher-walt.ch)

##### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE INSTANT HULL CLEANER  
Code de produit : 817XX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star brite Nederland B.V.  
Kryptonweg 7  
NL-3812 RZ Amersfoort, les Pays-Bas  
Téléphone : +31(0)337853616  
E-mail : info@starbrite.nl  
Website : http://www.starbrite.nl  
  
Fabricant : Star Brite Europe, LLC.  
4041 SW 47TH AVE  
33314 Fort Lauderdale, FL  
Etats-Unis d'Amérique  
Téléphone : +1 954 587 6280  
E-mail : europe@starbrite.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
NL - Téléphone : +31(0)337853616 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

\*

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Lésions oculaires graves, catégorie 1. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.  
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.  
Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.  
Autres informations : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H315 H318 P101  P102 P280 P305+P351 +P338  P310	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
------------------	---	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:  
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H318 P101  P102 P280 eyes P305 + P351 + P338  P310	Provoque de graves lésions des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
------------------	---	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Acide oxalique, dihydrate .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface non ioniques	< 5

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.  
Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Acide oxalique, dihydrate	3 - < 10	6153-56-6	612-167-2		01-2119534576-33
2-Butoxyéthanol	1 - < 5	111-76-2	203-905-0		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Acide oxalique, dihydrate	Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Eye Dam. 1	H302; H312; H318	GHS05; GHS07



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

2-Butoxyéthanol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H302; H331; H315; H319	GHS06; GHS07	inhalation: ETA= 3 mg/L (vapeurs) oral: ETA = 1200 mg/kg pc
-----------------	---------------------------------------------------------	------------------------	--------------	----------------------------------------------------------------

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS \*

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours

- |                  |                                                                                                                                                                                                |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation       | : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.                                                                                                 |
| Contact cutané   | : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.                                     |
| Contact oculaire | : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.                                                                      |
| Ingestion        | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets et symptômes

- |                  |                                                                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation       | : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. |
| Contact cutané   | : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.                                                                                   |
| Contact oculaire | : Irritation forte. Effets irréversibles sur les yeux/lésions oculaires graves. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères.             |
| Ingestion        | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.                                                                                     |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE \*

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- |                |                                                                           |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Appropriés     | : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. |
| Non appropriés | : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.         |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Attention, l'eau d'extinction peut être corrosif.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

\*

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. En cas d'une décharge de grandes quantités de ce produit dans le système d'égout un très bas pH peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique. Informer les autorités officielles si nécessaire.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la soude. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

\*

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédictive sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations	Source



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

2-Butoxyéthanol	CH EC BE FR	49 98 98 49	98 246 246 246	4x15 min., Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C Skin Huid Risque de pénétration de percutanée	
Acide oxalique	BE FR CH EC	1 1 1 1	2 - - -	- - einatembar. -	Directive 2000/39/EC  Directive 2006/15/EC

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acide oxalique, dihydrate	Dermale Inhalation				0,882 mg/kg bw/day 3,11 mg/m3
2-Butoxyéthanol	Inhalation Dermale Orale	246 mg/m3			98 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acide oxalique, dihydrate	Inhalation Dermale Orale				0,466 mg/m3 0,315 mg/kg bw/day 0,315 mg/kg bw/day
2-Butoxyéthanol	Inhalation Orale Intermittent water STP Soil Orale	147 mg/m3	26.7 mg/kg bw		59 mg/m3 6.3 mg/kg bw/day

Concentration prédictive sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acide oxalique, dihydrate	Eau STP	0,16 mg/l	0,016 mg/l	
2-Butoxyéthanol	Eau Sediment Intermittent water STP Soil Orale	8.8 mg/l 34.6 mg/kg	0.88 mg/l 3.46 mg/kg	1550 mg/l 9,1 mg/l 463 mg/l 2.33 mg/kg 0.02 mg/kg food

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle	: Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection respiratoire	: Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection des yeux	: Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

\*

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.**

État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Inconnu.
pH	: < 2
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	: Inconnu.
Hydrosolubilité	: Soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.
Point d'éclair	: Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	: > 180 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point/intervalle de fusion	: 0 °C
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.
Limites d'explosion (%) dans l'air)	: Non applicable.
Propriété d'oxydation	: Non applicable.
Décomposition thermique	: Non applicable.
Viscosité (20°C)	: Inconnu.
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.
Densité de vapeur relative	: Not known
Masse volumique (20°C)	: 1,0275 g/ml
Caractéristiques des particules	: Non applicable.

Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.

Liquide.

Ne contient pas d'agents oxydants.

Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.

(air = 1)

Liquide.

**9.2. Autres informations**

Autres informations	: Non pertinent.
---------------------	------------------

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Réactivité	: Voir sous-rubriques ci-dessous.
------------	-----------------------------------

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Réagit violemment avec les alcalis. Fort développement de chaleur possible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Conserver à l'écart des alcalis. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition : Inconnu.  
dangereux

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

\*

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008****Inhalation**

Toxicité aiguë : CL50 calculé: 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances cancérogènes.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact cutané**

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.

Sensibilisation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire**

Corrosion/irritation : Risque de lésions oculaires graves.

**Ingestion**

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4015 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aspiration : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations toxicologiques:**

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Acide oxalique, dihydrate	Irritation des yeux DL50 (dermale) DL50 (orale) DL50 (dermale) - estimation Sensibilisation cutanée Génotoxicité - in vitro Mutagénicité Irritation de la peau CL50 (inhalation) - estimation	Irritant 20000 mg/kg bw 375 mg/kg bw 500 mg/kg bw Non sensibilisant Non-génotoxique Négatif Non-irritant > 5000 mg/m <sup>3</sup>	OECD 405 ---- ---- ---- OECD 429 OECD 473 OECD 471 OECD 404	Lapin Lapin Rat ---- Souris ---- Salmonella typhimurium Lapin ----
2-Butoxyéthanol	Irritation des yeux DL50 (dermale) NOAEL (inhalation) NOAEL (fertilité, orale) Génotoxicité - in vitro NOEL (cancérogénicité, orale) DL50 (orale) NOAEL (dermale) Génotoxicité - in vivo Mutagénicité NOAEL (développement, orale) Irritation de la peau Sensibilisation cutanée DL50 (orale) - estimation	Irritant 435 mg/kg bw 152 mg/m <sup>3</sup> 720 mg/kg bw/d Non-génotoxique Non-cancérogène 1746 mg/kg bw > 150 mg/kg bw/d Non-génotoxique Négatif > 100 mg/kg bw/d Irritant Non sensibilisant 1200 mg/kg bw	OECD 405 OECD 402 OECD 413 OECD 401 OECD 411 OECD 474 OECD 471 OECD 414 OECD 404 OECD 406	Lapin Lapin Rat Lapin Rat Souris Salmonella typhimurium Rat Lapin Cobaye

**11.2. Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.
- Autres informations : Non applicable.

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

\*

**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

- Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 1015 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 396 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

- Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

## 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.

Polluant marin : Non

Nom de produit

: Star brite Instant Hull Cleaner

Révision

: 2024-02-08

Remplace la version du

: 2021-09-30

Page 9/11

INFO CARE FDS



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

IATA (Air)

Classé

: Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION \*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).  
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV).  
Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).  
Ce produit n'est pas classé 'Corrosif' malgré un pH extrême. Des stratégies par étapes reposant sur la force probante des données.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 47 g/l

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS \*

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversaire) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: D'après les données d'essais. Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.